

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 septembre 2024 à 9 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence de Normand Latreille.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-09-107

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Daniel Bourdon, et la mairesse suppléante, madame Émilie Tessier, étant absents, le Conseil choisit un de ses membres pour présider. Monsieur Normand Latreille agira comme président de la séance. Les membres du conseil acceptent. La séance est ouverte par le président, monsieur Latreille.

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-09-108

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président déclare la première période de questions ouverte.

A-24-09-109

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
23 SEPTEMBRE 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 septembre 2024 à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-09-110

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-86 RELATIF À L'ACQUISITION
D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-86 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 96 000 \$ pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service de la sécurité incendie* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-86, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-09-111

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE
CAMIONNETTE AVEC ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE LA
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par monsieur Vincent Forget, directeur de la Sécurité incendie, pour l'achat d'une camionnette avec accessoires pour le Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les offres reçues, avant taxes, sont les suivantes :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Performance Laurentides | 79 728,25 \$ |
| Automont Chevrolet Buick GMC Ltée | 69 840,44 \$ |

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Automont Chevrolet Buick GMC Ltée l'achat d'une camionnette avec accessoires pour le Service de la sécurité incendie, au prix de 69 840,44 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement A-86, son offre étant la plus basse et conforme à la demande.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-09-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Normand Latreille, président de la séance

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire